

Proposition 18 : Créer 20 nouvelles classes préparatoires « égalité des chances » en région

Il existe, au sein des écoles examinées par la présente mission, 8 classes préparatoires intégrées (CPI) accueillant 130 élèves pour les préparer aux concours de la haute fonction publique (encadré n° 11). Leurs résultats sont très inégaux et, en ce qui concerne l'ENA, particulièrement décevants. La mission propose de tripler au moins l'effort public sur ce point **en multipliant le nombre de classes préparatoires intégrées**, rebaptisées classes « Égalité des chances » (CPE), car elles ne seraient plus intégrées aux écoles d'application, mais organisées en collaboration avec elles. Elles prépareraient à l'ensemble des concours administratifs, ENM comprise. Il est proposé de créer **une vingtaine de nouvelles classes (400 élèves)** réparties, après appel à projets auprès des Universités, IEP, IRA, sur tout le territoire national (au moins une par capitale régionale sans oublier les outre-mer). Leur financement ne reposerait plus sur les écoles, mais sur l'État, dont la contribution financière serait un élément d'appréciation des offres. Un cahier des charges, joint à l'appel à projets, fixerait les règles générales concernant la procédure de sélection des étudiants, la scolarité et l'accompagnement social des élèves.

Les lignes directrices suivantes peuvent d'ores et déjà être proposées :

- ▶ **Sélectionner les étudiants sur des critères sociaux** (boursiers au taux maximum, en principe), combinés aux mérites académiques. Sur le second point, il faudra prendre en compte non seulement les résultats, mais aussi les motivations et la diversité des profils. L'entretien avec le jury de sélection sera déterminant sur ce point. Le jury veillera enfin à une représentation de genre équilibrée (50/50, voire 60/40) ;
- ▶ **Admettre une possibilité de redoublement** en CPE pour prendre en compte le besoin de maturation des enseignements et le temps d'imprégnation dans un nouvel environnement ;
- ▶ **Organiser les classes préparatoires pour en faire des formations diplômantes** ;
- ▶ **Construire des partenariats** avec les sites de préparation aux concours pour mutualiser certains enseignements ;
- ▶ **Accompagner socialement les étudiants** : logement, pécule complémentaire éventuel, CROUS, Pass culture, fourniture du matériel informatique, des ouvrages de référence, etc.

Encadré n° 11 : LES CLASSES PRÉPARATOIRES INTÉGRÉES

Les classes préparatoires intégrées (CPI) aux écoles du service public ont été développées depuis dix ans à l'initiative du Gouvernement afin de permettre à des étudiants méritants de condition modeste de mieux préparer les concours administratifs. L'objectif fixé alors par le Président de la République (discours du 17 décembre 2008 à l'école Polytechnique) était que la fonction publique donne l'exemple en matière de diversification des recrutements et de promotion de l'égalité des chances.

Tous les établissements du Réseau des écoles de service public ont été mis à contribution et il existe aujourd'hui plus de 20 CPI, accueillant au moins 450 élèves. En ce qui concerne les écoles couvertes par la présente mission, 8 CPI ont été créées (130 élèves), la dernière par l'ENA en octobre 2019. Quelques chiffres :

École	Candidats	Admis en CPI	Admis au concours propre de l'école	Admis à tous concours
ENA	243	24	1	17
ENM	237	54	13	13
ENSP	34	13	2	5

On constate que les taux de réussite aux concours préparés par les écoles (chiffres 2017) sont très variables : 24 % pour les CPI de l'ENM, 17 % pour l'ENSP (commissaires), mais 4 % seulement à l'ENA. Cette dernière se « rattrape » en faisant réussir ses élèves aux autres concours que celui de l'ENA (concours des TA et CRC, administrateur territorial, directeur d'hôpital, Banque de France).

Admission en CPI

Conditions : être étudiant ou demandeur d'emploi, français ou ressortissant de l'Union, titulaire d'un diplôme Bac +3 et disposer de ressources inférieures à un plafond revu annuellement (actuellement 33.100 euros, avec dérogations possibles).

Procédure : la sélection s'effectue en deux temps sous la direction d'une commission composée par l'école : sur dossier d'abord, pour apprécier la recevabilité de la candidature et ses mérites (résultats scolaires, lieu de résidence et de scolarisation, avec une attention particulière aux Quartiers prioritaires de la ville ou Zone de revitalisation rurale), puis sur entretien individuel pour les candidats ayant franchi la première étape. Cet entretien doit apprécier la personnalité, les motivations et le parcours du candidat.

Avantages

Les élèves des CPI bénéficient d'un suivi personnalisé avec tutorat pédagogique, d'enseignements en rapport avec les épreuves du concours, de préparations intensives avec concours « blancs » ainsi que d'activités culturelles. Sur le plan financier, ils bénéficient de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique (2.000 euros), qui peut se cumuler avec la bourse sur critères sociaux dont ils bénéficient généralement. Les écoles peuvent compléter ces aides en fournissant l'hébergement, la restauration à moindre coût, voire une aide financière complémentaire.

Encadré n° 12 : LES IPAG ET CEPAG

Les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration générale (CEPAG) s'adressent aux candidats qui souhaitent préparer les concours d'entrée dans les trois fonctions publiques. Les IPAG se situent au sein des universités, les CEPAG dans les IEP. Il existe 21 IPAG et 5 CEPAG, répartis sur tout le territoire, y compris outre-mer.

Les formations pour la préparation aux différents concours (Catégories A et B, externes ou internes) sont très proches dans les deux catégories d'établissements : cours fondamentaux (droit public, économie, histoire contemporaine, science politiques), méthodologie (composition, note de synthèse, QCM, entretien avec un jury) et concours blancs.

Les statistiques pour la dernière année connue (2017) mentionnent :

► **1218 inscrits pour la préparation aux concours externes de catégorie A (et A+)**, avec les résultats suivants en nombre d'admissions :

Catégorie A

- IRA : 238 - Attaché territorial : 71 - Inspecteur de la DGFIP : 67

Catégorie A+

- EN3S : 11 - DH : 18 - D3S : 17 - ENM : 13 - Directeur des services pénitentiaires : 6 - Administrateur territorial : 8 - Commissaire de police : 4 - ENA : 0

► **191 inscrits pour la préparation aux concours internes**, avec les résultats suivants (nombre d'admissions) :

- IRA : 58 - Attaché d'administration de l'Éducation nationale : 6 - DH : 2 - EN3S : 1.

La mission des IPAG et CEPAG consiste aussi à délivrer des diplômes, en particulier la licence d'administration publique (LAP) et le master correspondant. En 2017 on comptait 987 étudiants inscrits en LAP, 491 en Master 1 et 427 en Master 2. Le taux de réussite est de 72% en licence, 65 en Master 1 et 76% en Master 2.